

! ALERTE !



Un projet de loi pour l'école qui risque de transformer gravement la scolarité de votre enfant !



La mobilisation commence à payer !
Des élu.e.s requestionnent le texte « Ecole de la confiance » qui sera examiné au Sénat à partir du 13 mai.
Les réformes du lycée Parcoursup sont de nouveau dénoncées.
Les parents d'élèves s'associent et organisent des blocages, écoles mortes, nuit des écoles...
Les médias relayent de plus en plus nos différentes actions, invitant les citoyens à prendre conscience des enjeux de cette réforme.

Des enseignant.e.s d'Ivry, du premier et du second degré, sont toujours en grève et maintiennent la pression pour mobiliser les parents, les enseignant.e.s, les habitant.e.s et revendiquer le retrait de ces textes.

LES DANGERS DE LA LOI

Attaque contre la liberté d'expression. Article 1.

En utilisant le principe du « *devoir d'exemplarité* » le ministère souhaite restreindre la liberté d'expression des personnels et museler une parole qui commençait à se libérer à l'instar des mouvements comme celui des « *stylos rouges* » ou du hashtag **#PasDeVagues** qui ont émergé, fin 2018.

Cadeau au privé. Article 3.

L'instruction obligatoire à 3 ans est à l'origine de cette loi. Avec elle, les écoles maternelles privées seront financées par les mairies : ce sera moins d'argent pour nos écoles publiques (150 millions €).

Expérimenter avant de supprimer ? Article 4 bis.

"L'instruction obligatoire peut (au cours des années scolaires 2019-2020 et 2020-2021) être donnée aux enfants âgés de 3 à 6 ans dans un établissement d'accueil collectif recevant exclusivement des enfants âgés de plus de 2 ans dit "jardin d'enfants"."

Il s'agit ni plus ni moins que de transférer les missions de l'école maternelle publique à des jardins d'enfants qui sont des structures (publiques, privées ou confessionnelles) dans lesquelles il n'y a aucun enseignant.

Tous et toutes dans le même établissement...

Article 6.

Les établissements publics des savoirs fondamentaux (EPSF) permettront de regrouper un collège et une ou plusieurs écoles. Les EPSF seront dirigés par des principaux ou des principales de collège qui auront un.e ou plusieurs adjoint.e.s dont l'un.e chapeautera les professeur.e.s des écoles.

Des fermetures de classes et d'écoles entières seront alors possibles si les effectifs sont globalisés.

Les décisions de fonctionnement des écoles ne seront plus celles du conseil des maîtres, ne seront plus issus de la réflexion pédagogique.

...sauf pour les établissements internationaux.

Article 6, section 3bis.

Sous couvert d'expérimentation, les EPLEI (établissements internationaux) qui prépareront à des sections spécifiques du brevet des collèges et du baccalauréat, permettront de fait la sélection des élèves, dès le primaire ! L'admission des élèves sera « soumise à la vérification de leur aptitude à suivre les enseignements dans la langue étrangère pour laquelle ils se portent candidats ». Des prérequis seront exigés : ce n'est plus à l'école d'offrir à tous les enfants les mêmes possibilités de formation... Ce tri (social, forcément !) des élèves à l'entrée des établissements est inacceptable.

Enseignements fragilisés = élèves en danger.

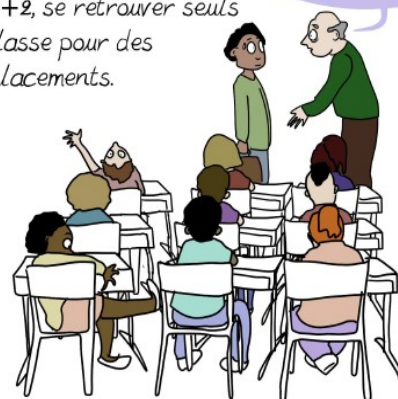
Article 14.

Il crée un dispositif de recrutement des étudiant.e.s dès la 2^{ème} année de Licence, à qui pourront être confiées des missions d'enseignement en responsabilité de classe.

Le ministère cherche ainsi à compenser la baisse des moyens et le manque de remplaçant.e.s en confiant les élèves à des étudiant.e.s non formé.e.s, sans offrir la moindre garantie sur les moyens « d'accompagnement » de ces dernier.e.s. C'est la mise en place d'une nouvelle catégorie de contractuel.le.s directement embauché.e.s par les chef.fe.s d'établissement. Cela aboutirait à la banalisation d'un corps d'enseignant.e.s non formés et mal accompagné.e.s.

C'est perdre de vue qu'enseigner est un métier.

L'article 14, impacte à la fois la qualité de l'enseignement public et les conditions de travail des enseignants :
Les étudiants pourront dès BAC+2, se retrouver seuls en classe pour des remplacements.



Agissons ensemble :

Grève le jeudi 18 avril 2019 :

- à 9H00, AG espace Robespierre.
- à 12H30, rassemblement devant l'inspection d'Ivry avec demande d'audience. Rendez-vous devant la médiathèque à 12h.
- départ collectif pour la manifestation parisienne. Départ de la manifestation Sorbonne 14H00.



Le jeudi 9 mai 2019

Journée de mobilisation de toute la fonction publique.
Grève et grande mobilisation nationale contre la loi Blanquer.